

Dossier de Presse

Colloque international « Jeunesse et Bio...Diversité, Une chance pour la planète ! »

Cité Nature, Arras, le 24 mars 2010

Sommaire

Communiqué : Colloque international « Jeunesse et Bio...Diversité, Une chance pour la planète ! »

Fiche 1 : « 2010, année nationale et internationale de la biodiversité »

Fiche 2 : les actions « jeunesse » de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie et le Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois - Picardie, et leur ouverture internationale

Fiche 3 : l'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie

Fiche 4 : la biodiversité dans le monde, en Europe et en France

Fiche 5 : la biodiversité dans le Bassin Artois - Picardie

Communiqué :

Colloque international « Jeunesse et Bio...Diversité, Une chance pour la planète ! »

Avec le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et forte de son expérience en la matière, l'Agence de l'Eau Artois - Picardie s'est engagée pour faire de 2010 « une année qui unit et réunit les hommes » autour de la préservation de la biodiversité et de la coopération internationale pour la protection de l'environnement et l'amitié entre les peuples.

C'est dans ce cadre que l'Agence organise à Cité Nature (Arras), le mercredi 24 mars 2010, le colloque international « Jeunesse et Bio...Diversité, Une chance pour la planète ! ».

Ce colloque, organisé en partenariat avec Solidarité Eau Europe (ONG) autour du Parlement des Jeunes pour l'Eau d'Artois - Picardie, s'inscrit dans le prolongement des rencontres des jeunes parlementaires européens pour l'eau qui se sont tenues à Nijni - Novgorod (Russie) en octobre 2009 ; deux délégations de jeunes Russes, de Iekaterinbourg et de Nijni - Novgorod y participeront.

Cette manifestation s'inscrit également dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau, du lancement de la préparation du Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en 2012 et des échanges intervenant à l'occasion de l'année franco-russe.

Les rencontres du 24 mars permettront donc aux participants d'échanger sur les enjeux nationaux et internationaux de la biodiversité et l'implication de la jeunesse pour sa préservation, de contribuer ainsi à « 2010, année nationale et internationale de la biodiversité », et de répondre aux questions : « La biodiversité ... Quelle définition ? Quels enjeux ? » et « Comment s'impliquer pour préserver la biodiversité ? ».

Le colloque, événement « pilote » n°1 de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie pour 2010, a obtenu les labels « 2010, année internationale de la biodiversité » et « 2010, année France/Russie ».

Arras (Cité Nature) le 24 mars 2010

Contacts Presse : Christine Dericq - Tél : 03.27.99.90.26 - 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr ;
Cathy Debut - Tél : 03.27.99.83.27 - email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 1 : « 2010, année nationale et internationale de la biodiversité »

▪ **Contexte**

Les Nations Unies ont déclaré 2010 année internationale de la biodiversité et, à l'échelon national, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer 2010 année de la biodiversité ; dans ce contexte, chaque pays, les Etats et les citoyens sont invités à participer à la préservation de la diversité de la vie sur terre, c'est à dire la BIODIVERSITÉ.

▪ **Quelle(s) définition(s) de la biodiversité ?**

Le mot biodiversité est une contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant.

Dans son sens le plus large, ce mot est presque synonyme de « variété du monde vivant ».

La biodiversité fait partie du patrimoine de l'Humanité, ou plutôt du patrimoine de la Terre, selon le point de vu que l'on adopte

Il existe plusieurs façons de définir la biodiversité, le résultat dépendant en général de la discipline qui essaie d'explicitier le terme, ainsi que de l'approche que l'on adopte.

C'est un mot encore très récent, employé pour la première fois en 1986.

Un scientifique de la terre comme un biologiste donnera une définition différente d'un économiste.

La Convention pour la Diversité Biologique (CDB), adoptée au Sommet de la Terre de Rio, a établi en 1992 une définition « officielle » de la biodiversité.

Elle est définie comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ».

(Ecosystème : ensemble dynamique formé par une communauté de plantes, d'animaux et de micro-organismes et son environnement non biologique, les deux interagissant comme une même unité fonctionnelle. Comprend notamment les déserts, les récifs coralliens, les zones humides, les forêts tropicales, les forêts boréales, les prairies, les parcs urbains et les terres cultivées. Peut être relativement exempt de toute influence humaine, comme les forêts vierges tropicales, ou peut être modifié par l'activité humaine.)

Entré en vigueur en décembre 1993, ce traité international établit un cadre d'action mondial visant à assurer la préservation, l'utilisation durable et le partage équitable des bénéfices de la biodiversité ; bien que ratifié par 191 Etats, la plupart de ses recommandations étaient peu contraignantes ou n'ont jamais été appliquées.

L'économie qui s'intéresse depuis peu à la biodiversité propose deux définitions principales :

« La biodiversité désigne la quantité et la variabilité au sein des organismes vivants d'une même espèce (diversité génétique), d'espèce différentes ou d'écosystèmes différents ; la biodiversité ne constitue pas en elle-même un service rendu par un

écosystème mais se trouve à la base de l'approvisionnement de services ; la valeur accordée à la biodiversité en tant que telle relève d'un service culturel rendu par les écosystèmes, appelé « valeurs éthiques ». »

ET :

« La biodiversité désigne, dans un espace donné, l'ensemble de la diversité des êtres qui y vivent (homme compris) et de leurs relations, cet ensemble étant considéré comme une entité à la fois évolutive et fonctionnelle. »

En cela, cette définition se rapproche de la définition officielle de la Convention pour la Diversité Biologique ; la distinction vient d'une proposition de la scinder en deux composantes :

- l'une, qualifiée de « remarquable », correspondant à des entités (des gènes, des espèces, des habitats, des paysages) que la société a identifiées comme ayant une valeur intrinsèque et fondée principalement sur d'autres valeurs qu'économiques ;
- l'autre, qualifiée de « générale » (ou « ordinaire »), n'ayant pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais qui, par l'abondance et les multiples interactions entre ses entités, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services qu'y trouvent nos sociétés.

A méditer et/ou débattre ... ! ... le jour du colloque !!!

▪ **Qu'est-ce qui menace la biodiversité ? Pourquoi faut-il la préserver ?**

Les activités humaines (industrie, agriculture), l'exploitation intensive des ressources naturelles (pétrole, fer, charbon...), mais aussi nos comportements individuels produisent des pollutions qui mettent en danger de nombreuses espèces d'animaux et de végétaux terrestres et marins et contribuent au dérèglement des équilibres naturels.

L'Homme fait partie de la diversité de la nature et en est le maillon le plus évolué, et a le pouvoir de la détruire ou de la protéger.

Il est urgent qu'il choisisse la seconde option...pour préserver la vie !

Les seules raisons morales et éthiques devraient pousser l'humanité à agir pour sauver la biodiversité mise en péril.

▪ **Agenda général « 2010, année de la biodiversité »**

- 11 janvier : lancement de l'année internationale de la biodiversité à Berlin ;
- 21 et 22 janvier : inauguration par l'Unesco à Paris d'une nouvelle exposition sur la biodiversité ;
- 2 février : journée mondiale des zones humides ;
- 21 mars : journée mondiale des forêts ;
- 22 mars : journée mondiale de l'eau ;
- 19 au 23 mai : festival de la nature ;
- 22 et 23 mai : fête de la nature ;
- 5 juin : journée mondiale de l'environnement ;
- 8 juin : journée mondiale des océans ;
- 18 au 29 octobre : 10^{ème} conférence des signataires de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à Nagoya (Japon).

- **Agenda Agence de l'Eau Artois - Picardie « 2010, année de la biodiversité »**
 - De décembre 2009 à novembre 2010 : exposition « Petite Fleur » à Arras (Cité Nature) : ce partenariat de communication permet d'associer l'Agence à un événement s'inscrivant dans la durée sur le thème de la biodiversité, en l'occurrence par le biais de la flore ;
 - Janvier 2010 : vœux de l'Agence : les vœux de l'Agence permettent, via plusieurs outils et autour d'un thème précis, d'identifier auprès d'un public ciblé (décideurs et acteurs de l'Agence) le « fil rouge » de l'année, en l'occurrence la biodiversité, tant sur le fond de l'activité que sur la communication ;
 - **24 mars 2010 : colloque international « Jeunesse et Bio ... Diversité, Une chance pour la planète ! » à Arras (Cité Nature), événement « pilote » n° 1 de 2010 ;**
 - De mai à juin et de septembre à octobre 2010 : campagne d'information radiophonique « Au Fil de l'Onde » : ce partenariat de communication permet d'associer l'Agence à la construction et à la diffusion de reportages sur le thème de la biodiversité, via une association relais qui répercute les reportages réalisés sur 14 radio associatives et/ou locales ;
 - Septembre ou octobre 2010 : conférence professionnelle « Biodiversité et Espèces Invasives » : informer et sensibiliser les professionnels concernés par le thème, et notamment les acteurs de la sphère publique et les associations, sur l'état de la biodiversité aquatique dans la Bassin Artois - Picardie et le problème des espèces invasives (origine, réalité des menaces et des apports positifs, notion d'« espèces exotiques », évaluation des impacts) ;
 - Automne 2010 : conception/diffusion d'un film sur le marais audomarois : ce partenariat de communication permet d'associer l'Agence à la réalisation par un professionnel d'un film ciblé sur une illustration de la biodiversité dans le Bassin Artois - Picardie, en l'occurrence le marais audomarois, et à la large diffusion de ce film ;
 - **Novembre 2010 : remise des prix du concours « Les Olympiades de l'Eau et de la Biodiversité », événement « pilote » n° 2 de 2010 :** sur la base du concept « faites découvrir votre action pour la protection de l'eau », l'Agence organise un concours récompensant les actions, y compris pédagogiques, les plus significatives et/ou les plus performantes des acteurs de la lutte contre la pollution (« trame bleue ») et de la préservation de la biodiversité (« trame verte »), dont les maîtres d'ouvrage et exploitants des systèmes d'assainissement, l'éducation nationale et les associations.

Fiche 2 : les actions « jeunesse » de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie et le Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois - Picardie, et leur ouverture internationale

- N° 1 : le Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois - Picardie et le Parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut

Le Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois - Picardie et, par extension, le Parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut, sont des instances de partage de la connaissance de l'eau et de sa gestion directement issues d'un partenariat avec l'Education Nationale et répondant entre autres aux objectifs de contribution à la politique nationale d'information sur l'eau, à l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

Le Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois - Picardie, a été créé en 2003 à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau pour préparer, en respect des programmes de l'Education Nationale, les décideurs de demain aux enjeux de la gestion de l'eau, rassemble 11 collèges et lycées dont deux lycées agricoles et une soixantaine de membres, et se réunit de deux à trois fois par an autour d'un programme établi pour deux années scolaires.

Seule instance de ce type en France, il est un outil majeur de contribution à la politique nationale d'information sur l'eau, à l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.

Les jeunes parlementaires le composant sont issus des collèges « Jean Rostand » (Le Cateau-Cambrésis), « Jules Ferry » (Conty), « Des 7 Vallées » (Hesdin), « Sainte Bertulphe » (Fruges), « Albert Châtelet » (Douai), « Jean Vilar » (Angres), des lycées « Polyvalent d'Artois » (Noeux-les-Mines), « Dupleix » (Landrecies), « Lurcat » (Maubeuge), et des lycées agricoles de Coulogne et de Wagnonville/Douai.

Le Parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut, a été créé en 2008 à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau pour permettre aux jeunes belges, français et néerlandais de comprendre les enjeux d'un fleuve transfrontalier et de s'impliquer pour sa protection et sa préservation.

Sa création est le prolongement « jeunesse » d'une coopération internationale de plus de 15 ans entre français, belges et néerlandais pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'Escaut, et au cœur de laquelle l'Agence se situe, via notamment la Commission Internationale de l'Escaut.

Deux temps forts récents de contribution du Parlement des Jeunes pour l'Eau du Bassin Artois - Picardie aux échanges internationaux sont par ailleurs à souligner :

- la présence aux côtés de l'Agence au Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul de mars 2009, pour formuler des propositions pour aider à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès de manière durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement de base ;
- la présence aux 9^{ème} rencontres du Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau de Nijni - Novgorod d'octobre 2009, ayant débouché sur une déclaration commune des jeunes parlementaires des 10 pays représentés, soulignant l'importance de la collaboration

entre les nations pour une mise en œuvre efficace de la gestion intégrée des ressources en eau, et proposant des pistes de réflexion aux autorités russes pour la préservation de leur ressource en eau autour de l'étude de cas de 4 localités.

C'est dans le prolongement de ces rencontres qu'intervient le colloque international « Jeunesse et Bio...Diversité, Une chance pour la planète ! » : deux délégations de jeunes Russes, de Iekaterinbourg et de Nijni - Novgorod, une délégation de jeunes bulgares de Sofia et une délégation de jeunes belges et néerlandais (le Président du Parlement Européen de la Jeunesse pour l'Eau est néerlandais) y participeront.

Les jeunes russes et les jeunes bulgares sont accueillis par l'Agence durant une semaine au cours de laquelle ils alterneront visites de terrain, rencontres avec des scientifiques et des associations de protection de la nature, et quelques visites de découverte culturelle.

- N° 2 : les actions « jeunesse » : la sensibilisation et l'éducation du public scolaire via la mise à disposition d'outils pédagogiques et un partenariat fort avec l'Education Nationale

Depuis 1976, l'Agence de l'Eau Artois - Picardie est associée à l'Education Nationale pour promouvoir l'eau et ses enjeux auprès du jeune public et des enseignants en cohérence avec les programmes scolaires : classes d'eau, interventions informatives et conférences en milieu scolaire, édition de documents pédagogiques ...

Elle développe par ailleurs tous projets proposés par des associations, des collectivités ou des établissements scolaires et permettant de créer un réseau d'acteurs autour du partage de la connaissance de l'eau.

Outre la mise en place des Parlement des Jeunes pour l'Eau (2003) et Parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut (2008), quelques dates et actions significatives sont à retenir :

- 1977 : organisation du concours « Sauvons l'Eau » avec participation de 1000 classes de CM2 du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne (soit 1 classe sur 5 du Bassin Artois - Picardie),
- De 1982 à 1989 : organisation de 386 conférences pour 642 classes, touchant près de 15 050 élèves du primaire et du secondaire, et de 568 visites pédagogiques pour 961 classes, touchant près de 23 480 élèves,
- 1992 : création et diffusion et large diffusion dans le Bassin Artois - Picardie d'un conte musical sur le cycle de l'eau « L'incroyable voyage de Jo le crapaud et de la goutte d'eau »,
- 1999 : création de la mallette pédagogique « les cours de l'eau », à destination des collèves et comprenant fiches informatives, transparents, vidéo, CD-ROM ... ; toute une gamme d'outils pédagogiques conçus ou sélectionnés par l'Agence, et abordant l'eau par le biais de supports divers : chansons, films, dessins animés, livres, plaquettes, fiches pédagogiques, expositions ..., est développée par ailleurs en continu,
- 2002 : lancement de Contre Courant Junior, magazine de l'Agence de l'Eau pour les 8/12 ans sur l'eau et ses enjeux dans le Bassin Artois - Picardie, et version adaptée au public junior de Contre Courant, « Le » magazine de l'Agence : Contre Courant Junior compte 4 700 abonnés et est diffusé à environ 3000 exemplaires,

- 2005 : mise en place d'un Comité Scientifique et Pédagogique Eau (CSPE) en partenariat avec les rectorats de l'Académie de Lille et de l'Académie d'Amiens : créé pour répondre à la réglementation en vigueur concernant l'information du public sur l'environnement et à la circulaire de l'Education Nationale sur le développement durable, son rôle, conformément aux objectifs de l'article 14 de la Directive Cadre sur l'Eau, est de mettre en place une politique durable d'éducation au thème de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Bassin Artois - Picardie : pour encourager les établissements à mettre en place des projets pédagogiques qui entrent dans ce cadre, le CSPE a mis en place en 2006 3 commissions pédagogiques chargées d'étudier les propositions des écoles, collèges et lycées.

Fiche 3 : l'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie

➤ **Le cadre général de l'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie**

Les 9^{èmes} programmes des Agences de l'Eau représentent pour, l'ensemble de la France, un montant cumulé sur 2007-2012 de 12 milliards d'euros ; ces programmes sont ciblés sur deux objectifs majeurs : mettre en œuvre la directive cadre européenne sur l'eau pour l'atteinte du bon état des eaux, et terminer l'équipement épuratoire voulu par la directive sur les eaux résiduaires urbaines.

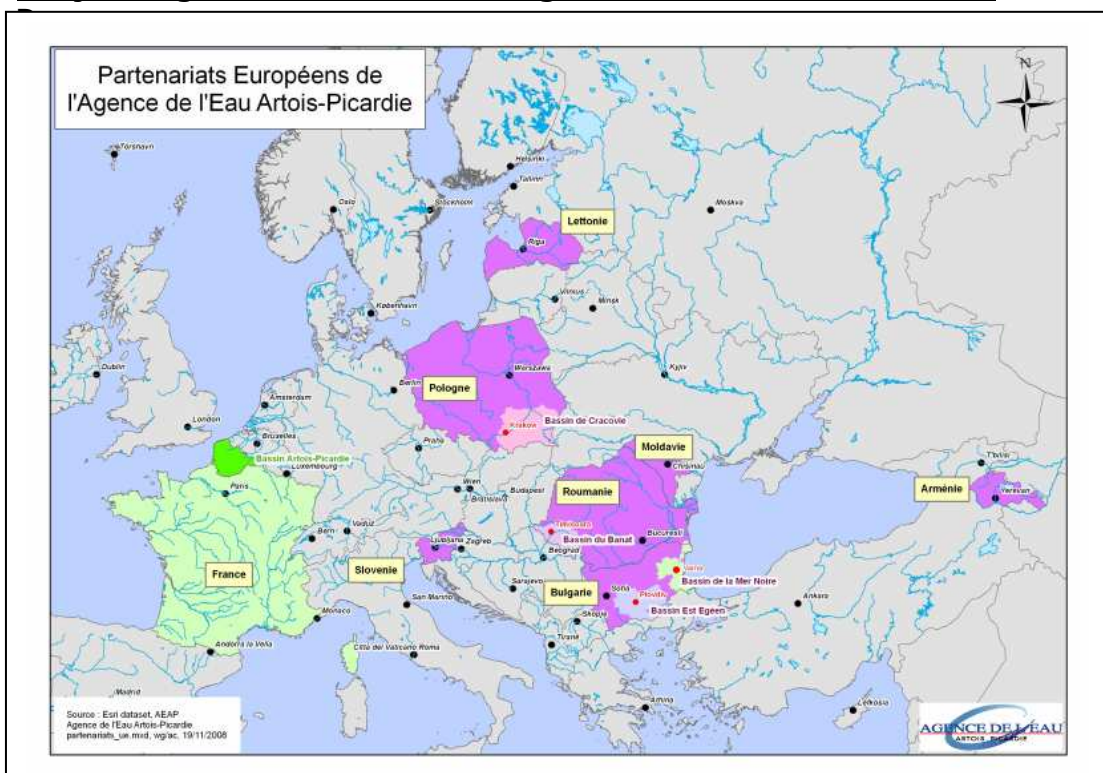
Les Agences de l'Eau mènent des actions de coopération internationale décentralisée selon deux volets différents, mais qui s'enrichissent mutuellement lorsqu'ils ont lieu sur un même territoire :

- collaboration institutionnelle ou technique sur leurs domaines de compétence propres (planification et concertation des acteurs de l'eau, système d'information sur l'eau, fiscalité environnementale, politiques d'aides financières ...) ;
- soutien financier et technique à des projets de solidarité réalisés à l'étranger (accès à l'eau potable ou à l'assainissement, protection des ressources en eau), le plus souvent en accompagnement de collectivités ou d'organismes du Bassin concerné.

En 2008, le cumul des contributions des 6 agences sur l'action internationale s'est élevé à plus de 5 millions d'euros, sachant que la Loi « Oudin - Santini » du 9 février 2005, base de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement, autorise les agences, si elles le souhaitent, à affecter un maximum de 1% de leur budget à l'action internationale.

L'action internationale de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie s'inscrit dans ce cadre général qui lui permet de développer toute une gamme d'actions ciblées de coopération institutionnelle et de coopération décentralisée, sous l'impulsion de sa Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, issue du Comité de Bassin Artois - Picardie, composée paritamment de représentants des collectivités territoriales, des usagers de l'eau et de l'Etat, et présidée par Monsieur Jean Schepman, Vice - Président du Conseil Général du Nord.

➤ **Les jumelages institutionnels de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie**



➤ **Quelques idées « force » de la politique de coopération internationale de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie, et quelques « zooms » sur l'année 2009**

Belgique et Pays Bas : une vocation internationale autour de l'identité « scaldienne »

Protéger ensemble un fleuve qui « unit et réunit les hommes » :

Depuis plus de 15 ans, l'Agence est au cœur de la coopération entre français, belges, et néerlandais pour la préservation et l'amélioration de la qualité de l'Escaut, qui prend sa source en France, traverse la Belgique et les Pays Bas avant de se jeter dans la Mer du Nord.

De Pologne...en Moldavie : une tradition d'ouverture à l'est !

Partager durablement l'expérience en matière de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et de gestion intégrée de la ressource en eau « à la française » :

L'Agence développe par ses jumelages institutionnels des accords de coopération avec plusieurs pays d'Europe Centrale et Orientale, membres ou frontaliers de l'Union Européenne.

Turquie : relever le défi des « Objectifs du Millénaire pour le Développement ! »

Participation active au Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul de 2009 :

L'Agence et son Parlement des Jeunes pour l'Eau ont réaffirmé leur engagement et formulé leurs propositions pour aider à réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès de manière durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement de base.

Mali : un appui aux actions de développement des « pays du sud » !

L'Agence soutient financièrement et techniquement un programme quadriennal 2007-2010 d'accompagnement des acteurs locaux dans une démarche globale et intégrée de la gestion de leur ressources naturelles sur le bassin versant transfrontalier Mali/Mauritanie « TKLM » (Térékolé/Kolimbiné/Lac Magui).

Indonésie : participer à « l'aide humanitaire d'urgence » !

Présence maintenue sur les « fronts » de la solidarité internationale :

En 2009, l'Agence a aidé financièrement, avec « Action contre la Faim », l'implantation de 15 points d'eau d'urgence pour l'approvisionnement des populations sinistrées de Padang, dans l'Ile de Sumatra, suite au tremblement de terre ayant frappé l'Indonésie le 30 septembre 2009.

D'Arménie en Serbie : diffuser avec des outils originaux le « modèle français » de gestion de la ressource !

Un jeu comme ambassadeur de l'expérience de l'Agence :

Avec « Eco What », jeu de rôles édité en versions française et anglaise, on peut former de manière ludique les gestionnaires de l'eau en leur permettant de « se mettre dans la peau » d'experts devant finaliser le programme d'actions d'un bassin versant, que leur pays soit ou non ... ou pas encore ... partenaire de l'Agence.

Sénégal, Bénin, et Burkina Faso : donner aux acteurs locaux les moyens d'une gestion pérenne « autonome » !

Afrique de l'Ouest :

Par sa participation financière en 2009 à des initiatives de coopération dans le domaine de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement, avec des collectivités du Sénégal, du Bénin, et du Burkina Faso, l'Agence a contribué à aider ces pays à mettre en œuvre progressivement une gestion durable et autonome de leur eau.

Bulgarie : initier et conforter des coopérations institutionnelles « exemplaires » !

Action majeure dans les Balkans :

L'Agence participe activement au jumelage conclu entre le MEEDDM et son équivalent bulgare autour des programmes de mesures, des redevances, et des instruments économiques de la DCE ; ses accords de coopération avec les Bassins de la Mer Noire (Vama) et Est Egéen (Plovdiv), ce dernier ayant été reconduit en septembre 2009 pour une durée de 5 ans, sont particulièrement actifs.

Mongolie et République Centrafricaine : une coopération décentralisée « sans frontière » !

Des rives de l'Oubangui aux steppes de l'Asie Centrale :

En 2009, l'Agence a participé financièrement à la mise au point de systèmes de traitements d'eau adaptés aux conditions climatiques et économiques de l'Afrique Centrale, et à deux opérations d'amélioration de l'accès à l'eau potable, de l'hygiène, et de l'assainissement en Mongolie.

Lettonie, Roumanie et Slovénie : accompagner l'intégration des « nouveaux pays » de l'Union Européenne» !

Lettonie et Slovénie ont intégré l'Union en 2004, et la Roumanie en 2007 ; les jumelages institutionnels avec ces trois pays sont parmi ceux qui permettent à l'Agence de contribuer à la cohésion européenne en matière de gestion intégrée de la ressource en eau, par des échanges d'expertise et une collaboration à la mise en œuvre de dispositions et de structures adaptées.

Madagascar et Mozambique sensibiliser et éduquer les populations des « pays aidés »

Afrique australe :

En 2009, l'Agence a soutenu financièrement des projets permettant aux habitants de Maputo (Mozambique) et de la région d'Analanjirifo (Madagascar) de mieux s'équiper en installations sanitaires dans le domaine de l'eau mais aussi de se former aux problématiques environnementales, économiques et techniques liées à l'eau et à l'assainissement.

Russie : aller « plus loin » dans la vocation de la coopération internationale !

Le Forum d'Istanbul fut l'occasion pour l'Agence de signer sur place un accord de coopération avec l'Arménie ; le lancement de la préparation du Forum de Marseille de 2012 permet aux acteurs français de l'eau de contribuer à la coopération internationale de la France au-delà de leur stricte spécialité : faire de l'eau un « ferment de paix » qui unit et réunit les hommes.

Fiche 4 : la biodiversité dans le monde, en Europe et en France

➤ **État de la biodiversité dans le monde**

L'« évaluation du millénaire », après la conférence de Rio, a re-attiré l'attention du monde sur le rapide déclin de la biodiversité ; ce déclin s'est encore accru de 2005 à 2008 selon le rapport de mi-étape d'une étude consacrée à l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, qui conclut que sans actions fortes, la perte associée de services éco systémiques s'accroîtra.

Au rythme du début des années 2000, 11 % des espaces naturels existant en 2000 auront disparu avant 2050 et près de 40 % des sols actuellement exploités extensivement (ce qui permet la survie d'une partie significative de la biodiversité ordinaire) seront converties à l'agriculture intensive.

La sur pêche, la pollution, les maladies, les espèces invasives et le blanchissement des coraux pourraient causer la disparition de 60 % des récifs coralliens d'ici 2030.

Ceci menace le fonctionnement de la planète et les économies et sociétés humaines, conclut ce même rapport qui évalue qu'un scénario de statu quo conduira à une « perte annuelle de bien-être due à la disparition de services éco systémiques » pouvant atteindre 6 % du PIB mondial d'ici 2050.

➤ **Exemples de pays riches en biodiversité**

- Le Brésil est considéré comme « représentant » d'un cinquième de la biodiversité mondiale, avec 50 000 espèces de plantes, 5 000 vertébrés, 10 à 15 millions d'insectes et des millions de micro-organismes.

- L'Inde représenterait 8 % des espèces connues, avec 47 000 espèces de plantes et 81 000 d'espèces animales.

- Java, Bornéo et Sumatra abritent aussi une très grande biodiversité, mais la déforestation s'y poursuit.

Zoom sur la forêt amazonienne

La forêt tropicale humide possède la plus importante biodiversité spécifique, et les forêts tropicales d'Amérique possèdent plus d'espèces que les forêts humides d'Afrique ou d'Asie.

Étant la plus grande région de forêt tropicale humide d'Amérique, la forêt amazonienne possède une biodiversité inégalée.

La région abrite environ 2,5 millions d'espèces d'insectes et actuellement, au moins 40 000 espèces de plantes, 3 000 de poissons, 1 294 d'oiseaux, 427 de mammifères, 427 d'amphibiens et 378 de reptiles ; les scientifiques ont décrit entre 96 660 et 128 843 espèces d'invertébrés uniquement au Brésil.

La diversité d'espèces de plantes est la plus importante sur Terre ; certains experts estiment qu'un kilomètre carré pourrait contenir plus de 75 000 types d'arbres et 150 000 espèces de plantes supérieures ; un kilomètre carré de forêt amazonienne peut contenir 90 790 tonnes de plantes vivantes ; actuellement, une estimation de 438 000 espèces de plantes ayant un intérêt économique et social ont été répertoriées dans la région, beaucoup plus restant à être découvertes ou classifiées.

➤ **État de la biodiversité en Europe**

La Commission Européenne a, en 2009 puis en 2010, reconnu que ses efforts pour améliorer le réseau Natura 2000 (dont en mer), n'ont pas suffi pour tenir l'objectif de diviser par deux ou stopper le déclin de biodiversité avant 2010.

Sauf pour quelques espèces protégées, ou banales, la biodiversité continue à régresser au niveau des écosystèmes, des espèces, des populations et des gènes en Europe.

Seules 1 à 3 % des forêts européennes sont considérées comme n'ayant pas été modifiées par l'homme ; depuis 1950, l'Europe a perdu plus de 50 % de ses zones humides, et la plupart de ses terres agricoles à haute valeur naturelle ; la plupart des grands stocks halieutiques se situent sous les limites biologiques de sécurité et sont donc insuffisants pour assurer un renouvellement des stocks à long terme.

800 espèces végétales sont menacées d'extinction totale ; plus de 40 % des mammifères indigènes, des oiseaux, des reptiles ou encore des papillons sont menacés.

L'analyse d'un premier « bilan de santé » des espèces et des habitats théoriquement protégés au titre de la Directive Habitats a montré en 2008 que « l'état de conservation de 50 % des espèces revêtant un intérêt européen est défavorable ; pour les habitats, le chiffre pourrait atteindre 80 % ».

En 2008, plus de 40 % des espèces d'oiseaux ont un état de conservation défavorable en Europe ; quelques espèces reconstituent leurs populations (hérons, cormorans, ...) ; le déclin des oiseaux des champs semble commencer à se stabiliser, mais le rapport d'évaluation 2008 du plan européen d'action de la biodiversité conclut que des résultats positifs ne « pourront être reproduits à plus grande échelle qu'au prix d'efforts beaucoup plus importants ».

Il concluait également qu'il était fort peu probable que l'objectif global d'enrayer le déclin de la biodiversité dans l'Union Européenne puisse être atteint voire même approché sans d'importants efforts supplémentaires tant au niveau communautaire qu'au niveau des États membres”.

La Directive Oiseaux a néanmoins aidé à enrayer le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux européennes, et le projet SEBI 2010 (Streamlining of European Biodiversity Indicators), piloté par l'Agence Européenne pour l'Environnement, a confirmé une amélioration de la qualité des eaux, mais des problèmes de perturbateurs endocriniens préoccupent toujours les spécialistes, de même que les espèces invasives de plus en plus nombreuses et dont les impacts augmentent.

➤ **Et en France ...**

La France est dotée d'une biodiversité tout autant exceptionnelle que fragile :

Aussi bien en métropole ...

Les experts ont défini en Europe huit zones principales de répartition des êtres vivants.

La France métropolitaine rassemble à elle seule quatre de ces zones : zones atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine ; l'hexagone occupe aussi la première place en Europe pour la diversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces) et des mammifères (120 espèces).

... qu'en outre-mer ...

En outre-mer, la majorité des territoires français (Nouvelle-Calédonie, Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Polynésie et Wallis-et-Futuna) sont situés dans quatre points chauds de la biodiversité sur les 34 qui ont été recensés sur la planète.

Quant à la Guyane, elle est située dans l'un des derniers grands massifs forestiers de la planète, l'Amazonie.

Soulignons également que 10 % des récifs coralliens et des lagons de la planète sont situés dans les eaux placées sous juridiction française.

Mais un patrimoine menacé !

L'engagement de la France pour la protection de la biodiversité est d'autant plus important que :

- chaque année, plus de 60 000 ha de terrains agricoles et de milieux naturels sont transformés en routes, habitations, zones d'activités : c'est l'équivalent d'un département comme les Deux-Sèvres tous les 10 ans ;

- la France (métropole et outre-mer) se situe au 8^{ème} rang des pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (par exemple, le dugong, la tortue luth, l'albatros hurleur...), du fait de la richesse de ses territoires d'outre-mer (en premier lieu, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française) ;

- dans le contexte européen, la métropole est le 4^{ème} pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (par exemple le scarabée pique - prune, le vison d'Europe...) après l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

D'où la nécessité d'un engagement fort de l'État et des citoyens ... !

Cette situation confère à la France une responsabilité particulière en matière de biodiversité ; c'est la raison pour laquelle elle a ratifié la convention pour la diversité biologique, en 2002, au Sommet de la Terre à Johannesburg, et qu'elle s'est dotée, en 2004 de sa stratégie nationale pour la biodiversité qui fait l'objet d'un bilan annuel.

Le Grenelle de l'Environnement est venu compléter les actions entreprises par de nombreux engagements en faveur de la biodiversité tels que la Trame Verte et la Trame Bleue, une stratégie de lutte contre les espèces invasives, et de nouveaux plans pour les espèces en danger d'extinction ...

Fiche 5 : la biodiversité dans le Bassin Artois - Picardie

➤ **Zoom sur le Nord-Pas-de-Calais (source INSEE)**

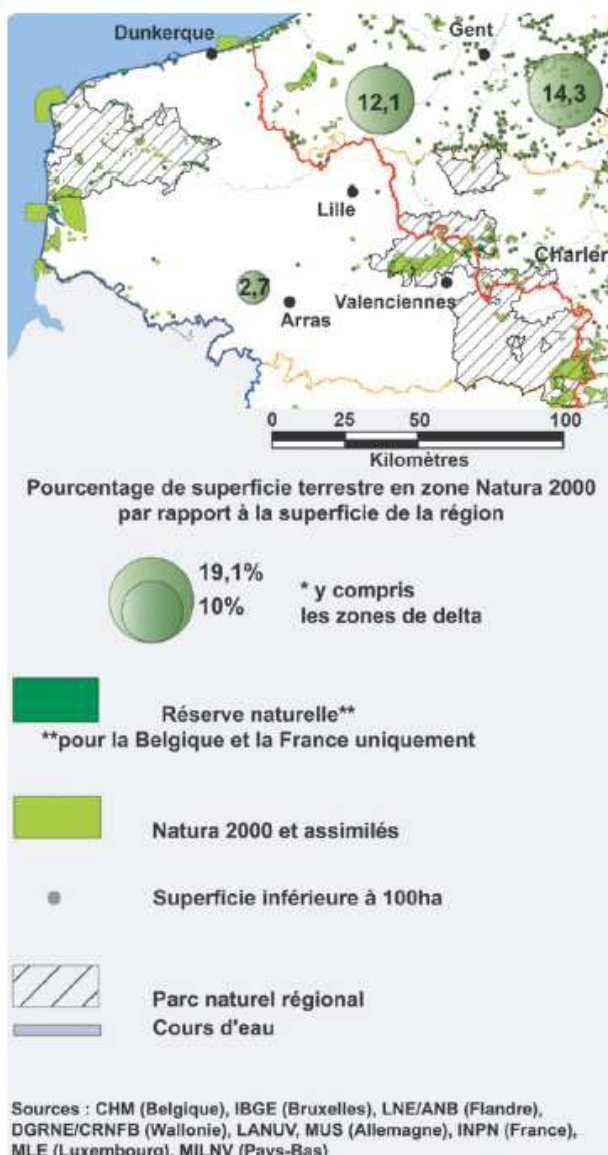
Situé à la croisée des climats océaniques et continentaux et de grandes structures géologiques et écologiques, le Nord-Pas-de-Calais abrite une diversité de paysages et une mosaïque de milieux.

En particulier, la région constitue le couloir de migration le plus fréquenté d'Europe de l'Ouest ; néanmoins, avec moins de 3% de son territoire couvert par le réseau Natura 2000, la région n'est pas très bien située au rang des régions françaises, ce qui participe aux menaces qui pèsent sur sa biodiversité ; cet état de fait est pour partie la conséquence de la forte artificialisation de la région et de la faible présence d'espaces naturels.

En Nord-Pas-de-Calais, 29 sites classés zone « habitats » et 10 sites classés zones de protection spéciale pour la conservation des oiseaux forment le réseau Natura 2000.

Celui-ci ne représente que 2,7% du territoire de la région, la classant derrière la Haute-Normandie avec un taux de 3,4% et la moyenne nationale s'établissant à 12,5% ; le réseau Natura 2000 couvre également une surface maritime mais qui reste faible au regard des autres régions côtières ; actuellement, des propositions visant à agrandir le réseau maritime pour la région sont en cours.

Carte 2 : Réserves naturelles, Natura 2000 et parcs naturels régionaux



Le plus important site terrestre Natura 2000 en Nord-Pas-de-Calais s'étend sur 13 028 ha dans la Vallée de la Scarpe et de l'Escaut.

Les sites de la Thiérache, d'Anor et de Fourmies couvrent près de 10 000 ha.

Le site des Deux Caps est le domaine 100% maritime le plus étendu et le plus riche en biodiversité.

Les dunes de la plaine maritime flamande, du littoral dunkerquois à Bray-Dunes, occupent une superficie à 80% en domaine maritime, et le platier d'Oye à 55%.

La région compte 360 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui couvrent environ 40% du territoire régional. Les milieux les plus fragiles font l'objet d'une protection renforcée (5 réserves naturelles nationales et 23 réserves naturelles régionales).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, un nombre important d'espèces est comptabilisé, mais dont la population est rarement abondante et stable, qu'il s'agisse de la chauve-souris, du phoque, ou de quelques espèces devenues rares comme le cerf élaphe ou le chat sauvage... Avec la forte artificialisation de la région, l'assèchement, la pollution, la fragmentation des sols et en particulier des zones humides, de nombreuses espèces ont déjà disparu.

La configuration particulière de la côte, placée dans le couloir de migration le plus fréquenté d'Europe de l'Ouest, favorise la concentration des oiseaux de passage.

Toutes les familles et tous les ordres européens y sont représentés et, afin de maintenir les mouvements migratoires, un effort pour préserver ces zones d'accueil est indispensable. La diversité des paysages et la mosaïque des milieux de la région sont favorables à tous types d'habitats pour les oiseaux nicheurs. Avec plus de 170 espèces, environ 60% de l'avifaune française y est représentée, avec quelques rares spécimens comme le grand-duc d'Europe ou la cigogne noire.

La flore régionale a également subi des pressions ayant conduit à l'extinction de nombreuses espèces. Aux différentes atteintes à la faune et à la flore s'ajoute l'eutrophisation excessive. Celle-ci est due à la pollution par l'agriculture et aux rejets domestiques et industriels. A court terme, un quart de la flore indigène régionale est menacée, alors que 122 espèces ont déjà disparu.

➤ **Que fait l'Agence de l'Eau Artois - Picardie en faveur de la biodiversité ?**

L'objectif de reconquête des cours d'eau et des eaux souterraines, fixé aux Etats membres de l'Union Européenne, demande un effort indispensable en faveur de la restauration écologique des milieux et des habitats aquatiques.

Cet enjeu en lien direct avec la préservation de la biodiversité, est pleinement pris en compte par les Agences de l'Eau et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Que ce soit à travers leurs programmes d'actions, leurs programmes d'études ou la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les Agences de l'Eau et l'ONEMA contribuent à l'arrêt de l'érosion générale de la biodiversité en France.

Au titre des actions menées en 2010 par les Agences de l'Eau et l'ONEMA :

- plans d'actions (déclinaison opérationnelle des objectifs du SDAGE) intégrant des actions en faveur de la restauration de la continuité des cours d'eau, de la préservation des zones humides, de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et du développement de l'agriculture biologique ;
- participation à la mise en œuvre du plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau ;
- participation à l'élaboration du plan national pour les zones humides ;
- participation au suivi des espèces aquatiques en danger critique d'extinction.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA, durant toute l'année 2010, organiseront ou participeront à des actions de sensibilisation des citoyens et des collectivités à la connaissance de la biodiversité et à sa sauvegarde.

Quelques exemples concernant l'Agence de l'Eau Artois - Picardie (hors actions de communication, d'information et de sensibilisation dans le domaine de l'eau) :

- Contribution à la protection des zones humides ;
- De manière générale, partenariat avec les Conservatoires des Sites Naturels Nord-Pas-de-Calais et Picardie, les Parcs Naturels Régionaux, les fédérations de pêche ... ;
- Contribution à la restauration des habitats : par exemple : frayère à poissons, travail sur les barrages ;
- Contribution à la lutte contre les espèces invasives (surtout les végétaux) ;
- Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux, qui favorise le maintien ou le retour d'espèces sensibles ;
- Soutien à la préservation de la biodiversité en milieu marin (études à caractère local).